

## **La défiscalisation des pourboires : une solution pour sauver l'Horeca ?**

Le Soir - Eva Risko - 21/11/2024

Le député Vincent Van Quickenborne (Open VLD) a récemment déposé une proposition de loi à la Chambre des Représentants visant à exonérer les pourboires dans l'horeca. Une mesure attendue de longue date par un secteur en difficulté, qui pourrait prochainement se concrétiser.

L'exemple de la France, qui expérimente la défiscalisation des pourboires depuis 2022, incitera peut-être la Belgique à adapter sa législation dans le même sens.

Le pourboire... un geste classique, enraciné dans une tradition séculaire, visant à récompenser un service de qualité. Dans des pays comme les Etats-Unis ou le Canada, il est obligatoire, intégré directement à l'addition. En Belgique, en revanche, il demeure un choix personnel laissé à la libre appréciation du client. Mais la générosité spontanée se fait de plus en plus rare. A cela s'ajoute un impôt de 30 % - pouvant atteindre jusqu'à 50 % selon le statut fiscal de l'entreprise - qui s'applique sur les pourboires.

Comme le rappelle Luc Marchal, porte-parole de la Fédération Horeca Wallonie, supprimer cette taxe est « un très vieux combat pour le secteur de l'horeca ». Récemment, les préoccupations du secteur ont trouvé un écho puisque l'Open VLD - possiblement dans la prochaine majorité gouvernementale - a déposé une proposition de loi visant à abroger cette taxe. Mais quels sont les véritables enjeux derrière cet impôt, combiné à une disparition progressive de la tradition du pourboire en Belgique ?

### **Le paiement électronique, ennemi du pourboire ?**

A une époque où les pièces de monnaie sont souvent perçues comme encombrantes face à la simplicité d'une carte bancaire ou d'un paiement sans contact, nos habitudes de paiement ont profondément changé. Les paiements électroniques dominent désormais, tandis que le cash se fait de plus en plus rare. Pourtant, l'argent liquide avait un rôle clé, notamment pour les pourboires : « En cas de montant exact manquant, les clients qui payent en espèce arrondissent généralement l'addition de quelques pièces », explique Pauline, 24 ans, serveuse à Liège depuis huit ans.

Une habitude qui tend à s'effacer avec la dématérialisation des paiements. « Lorsque le serveur arrive avec le terminal de paiement, tout est déjà prêt : le montant exact de l'addition s'affiche, et il ne reste qu'à valider en tapant son code », illustre Philippe Simonart, avocat spécialisé en droit de l'industrie hôtelière. De plus, Pauline remarque la confusion des clients face aux pourboires par carte : « Les gens se demandent si les serveurs en bénéficient vraiment, si l'argent ne se perd pas quelque part. »

Désormais, avec le paiement électronique, laisser un pourboire devient aussi une démarche supplémentaire, qui tranche avec la simplicité de pouvoir partir en laissant quelques pièces sur la table. « Avec le paiement par carte, peu de clients pensent à faire l'effort supplémentaire de demander : "Puis-je ajouter un pourboire ?" », ajoute Luc Marchal. Selon lui, ce réflexe n'est ni naturel ni ancré dans la culture belge, contrairement à d'autres pays.

L'aspect matériel des pourboires fait toute la différence. Lorsqu'un pourboire est donné en espèces, il est directement remis au serveur. En revanche, lorsqu'un pourboire est payé par carte bancaire, il prend un autre chemin : il est automatiquement déclaré - à cause d'une « black box » attachée à la caisse enregistreuse qui enregistre la moindre transaction -, donc soumis à une taxe, et souvent redistribué dans un « pot commun » partagé entre les membres du personnel.

Prenons un exemple : si vous donnez 5 euros en espèces à un serveur pour le remercier, il pourra garder l'intégralité de cette somme pour lui ou la partager avec ses collègues s'il le souhaite. En revanche, si vous payez par carte, ces mêmes 5 euros seront soumis à une taxe d'au moins 30 %, ce qui signifie qu'il ne restera au maximum que 3,50 euros. Si cinq serveurs travaillent ce jour-là, ces 3,50 euros seront généralement divisés entre eux, ce qui signifie que le serveur que vous souhaitiez remercier pour son bon travail ne recevra que 70 centimes sur les 5 euros que vous souhaitiez lui donner personnellement.

### **Un moyen d'encourager le personnel**

On comprend rapidement qu'avec la montée des paiements par carte, combinée à une imposition sur les pourboires, la part de ces derniers dans la rémunération totale des travailleurs de l'horeca a diminué de manière significative au fil des ans. A cela s'ajoutent des horaires contraignants et des salaires souvent peu attrayants, ce qui peut décourager les candidats. Et c'est bien ce qui s'est passé : aujourd'hui, la Belgique fait face à une grave pénurie de main-d'œuvre dans le secteur. Selon les dernières données de la Fédération Horeca Wallonie, la Région wallonne compte actuellement 2.200 postes vacants.

Cette pénurie s'est particulièrement accentuée après la période de confinement. Luc Marchal explique : « Bien que les gens aient effectivement connu une période de revenus plus faibles durant le covid, ils ont aussi découvert un certain confort de vie, ce qui rend l'idée de retravailler les soirées et les week-ends moins attractive. » Toujours selon le porte-parole de la Fédération Horeca Wallonie, les efforts des employeurs pour attirer à nouveau du personnel - comme des propositions de salaires compétitifs, d'horaires flexibles et d'avantages comme des voitures de société - n'auraient pas suffi. Résultat : des faillites répétées dans le secteur et un nombre élevé de postes vacants.

Pour Philippe Simonart, exonérer les pourboires d'impôt serait un moyen de redonner de la motivation aux travailleurs de l'horeca : « Travailler dans ce secteur est difficile. Un petit supplément sur le salaire pourrait raviver l'intérêt pour la profession et inciter de nouveaux talents à s'y engager », explique-t-il. Luc Marchal partage également cet avis : « La défiscalisation des pourboires pourrait vraiment changer l'état d'esprit du personnel. C'est une sorte de petit encouragement, une étincelle pour raviver le secteur. »

Plus qu'une simple gratification financière, le pourboire joue également un rôle crucial dans le soutien moral des employés. « Quand je reçois un pourboire, même minime, cela montre que le client a apprécié le service et ça me motive. Tandis qu'en fin de journée, voir seulement 2 euros dans le pot après 8 heures de travail, ça peut être décourageant, surtout quand on est irréprochable et sympathique. Bien sûr, c'est toujours agréable d'en recevoir, mais ce n'est pas tant une question d'argent », raconte Pauline.

Bien que la proposition de loi visant à défiscaliser les pourboires en Belgique en soit encore au tout début du processus législatif, elle pourrait peut-être devenir réalité. Et si l'on se fie à l'exemple de la France, cette réforme pourrait s'avérer fructueuse. Depuis le 1er janvier 2022, nos voisins français ont mis en place cette mesure, initialement prévue pour se terminer à la fin de l'année. Mais face aux résultats positifs, la réforme a récemment été prolongée jusqu'en 2026, prouvant ainsi son efficacité pour le secteur.

### **Pour Félicia, serveuse, il y a un avant et un après-covid**

La raréfaction des distributeurs de billets couplée à la généralisation du paiement par carte ont fait que les clients sont moins généreux en pourboires, selon Félicia, serveuse de l'horeca depuis 18 ans.

Avant la pandémie, Félicia touchait 35 euros de pourboire par jour environ.

Depuis ses 16 ans, Félicia, aujourd'hui âgée de 32 ans et originaire de Liège, a évolué dans le monde de l'horeca en tant que serveuse. Bien qu'elle ait récemment repris des études, elle se souvient de l'époque où les pourboires étaient une part essentielle de son revenu, notamment dans le bar de quartier où elle servait des habitués généreux. Avant la pandémie, elle touchait en moyenne 35 euros de pourboires par jour. Mais après le covid, tout a changé... « Je ne recevais plus que 20 euros environ », se rappelle-t-elle.

Pour elle, le coupable est tout désigné : le paiement par carte. « Les clients n'avaient plus de cash sur eux et laissaient donc de moins en moins de pourboires. » Certes, les normes sanitaires ont largement encouragé ce changement, mais Félicia pointe également un autre facteur : la raréfaction des distributeurs automatiques. « Dans le quartier, il n'y avait plus de Bancontact, et les rares distributeurs à proximité délivraient souvent des billets de 50 euros minimum. Cela décourageait les clients d'aller retirer de l'argent et ils venaient payer par carte au bar », explique-t-elle.

Ce bouleversement a eu un impact direct sur son quotidien : « Avant, les pourboires me rapportaient 400 euros par mois, de quoi couvrir mes dépenses essentielles comme la nourriture. Après, j'ai dû me restreindre. »

Si elle a connu l'époque où le pourboire était la norme, Félicia observe que les jeunes recrues dans l'horeca s'émerveillent aujourd'hui de ce geste qu'ils perçoivent comme exceptionnel alors qu'il était pourtant banal autrefois.